

Nombre de conseillers

Département de l'Yonne

En exercice : 13

Commune de MALIGNY

Présents : 11

Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

Etaient présents : Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mme Sylvie SEGALT, Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Luc NOLET

Absents : Mme Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à M. François TURCIN) ; Mme Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à M. Olivier SAVARY)

Secrétaire de séance : M. François TURCIN

n° 2024-15/10.04-09

Fongibilité des crédits pour 2024

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la nomenclature M57 a remplacé pour l'assemblée délibérante, la possibilité de voter des dépenses imprévues par une autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par cette dernière au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le taux à 7,5 % pour la section de fonctionnement et à 7,5 % pour la section d'investissement au sein du budget de la commune pour 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
M. TURCIN François,



Le Maire,
M. GAUTHIER Damien,